



Signataire : Souheil Sayegh

Date de dépôt : 20 juin 2024

Question écrite

Existe-t-il un numerus clausus pour le permis moto ou voiture pour notre jeunesse ?

Le canton s'élargit, s'étend, se densifie, sa mobilité reste hasardeuse, pas toujours adaptée à la mobilité de notre jeunesse. Entre études, sport, loisirs, vie familiale et sociale, comment concilier ses déplacements quand on est en pleine jeunesse.

Le permis de conduire reste une solution adaptée à nos enfants. Seulement, il n'est pas simple d'accéder à ce sésame. Les délais pour s'inscrire aux examens sont extrêmement longs (plusieurs mois), le taux d'échec aléatoire, et nos jeunes restent sur le carreau.

Mes questions sont donc les suivantes :

Pour les années 2019, 2022 et 2023, pour les moins de 25 ans :

- *Combien de titulaires du permis moto/voiture, par âge et cylindrée pour la moto ?*
- *Quel est le nombre de jeunes âgés de moins de 25 ans inscrits au permis (voiture et moto), par âge et cylindrée pour la moto ? Combien d'examineurs pour ces mêmes années ?*
- *Quel pourcentage d'échecs pour ces années, par âge (voiture et moto) et cylindrée pour la moto ?*
- *Quel délai moyen pour s'inscrire à l'examen du permis et, en cas d'échec, à la deuxième chance ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié de ses réponses.